

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 12 décembre 2022**

**Délibération n° 2022-1457**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Solaize

Objet : Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de parcelle de terrain nu située 55 rue du 11 novembre 1918 - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0638 du 31 mai 2021

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charlot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ebery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

**Conseil du 12 décembre 2022****Délibération n° 2022-1457**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Solaize

Objet : Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de parcelle de terrain nu située 55 rue du 11 novembre 1918 - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0638 du 31 mai 2021

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération 5579 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole du 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Dans le cadre de la requalification des rues du 11 novembre 1918, Chantabeau et de la route de Feyzin à Solaize, visant à répondre aux enjeux de sécurisation des cheminements piétons et de l'ensemble des déplacements, la Métropole de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3263 du 8 juillet 2019, la Métropole a prononcé l'engagement de la procédure d'expropriation en vue du projet de requalification des rues du 11 novembre 1918, Chantabeau et de la route de Feyzin à Solaize concernées au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) par les emplacements réservés de voirie (ER) n° 10 et n° 11.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0638 du 31 mai 2021, la Métropole a approuvé l'acquisition d'une parcelle de terrain nu issue de la parcelle cadastrée AP 170p d'une superficie d'environ 15 m<sup>2</sup> située 55 rue du 11 novembre 1918 à Solaize, appartenant à monsieur Michel Mirabel, pour un montant de 600 € au titre de la valeur vénale du bien auquel s'ajoute une indemnité de emploi de 120 €, soit un montant total de 720 €.

En conséquence de l'évolution du projet, il est apparu qu'il n'y avait plus nécessité d'acquérir la parcelle cadastrée AP 181, issue de la parcelle cadastrée AP 170, d'une superficie de 3 m<sup>2</sup>, située 55 rue du 11 novembre 1918 à Solaize et de procéder aux travaux de démolition du mur et de reconstruction à la nouvelle limite de propriété.

**II - Désignation du bien acquis**

La présente délibération porte uniquement sur l'acquisition par la Métropole de la parcelle de terrain nu cadastrée AP 180 d'une superficie 5 m<sup>2</sup> située 55 rue du 11 novembre 1918 à Solaize appartenant à monsieur Michel Mirabel.

Il y a donc lieu d'abroger la délibération précitée.

### III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du projet d'acte, monsieur Michel Mirabel cède la parcelle de terrain nu cadastrée AP 180, libre de toute occupation, au prix de 200 €, soit 40 € le m<sup>2</sup>, au titre de la valeur vénale du bien, auquel s'ajoute une indemnité de remploi de 40 €, soit un montant total de 240 €.

Cette parcelle sera être intégrée dans le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 21 octobre 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Abroge** la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0638 du 31 mai 2021 relative à l'acquisition, à titre onéreux, à monsieur Michel Mirabel, de 2 parcelles de terrain nu cadastrées AP 180 et 181, issues de la parcelle cadastrée AP 170, situées 55 rue du 11 novembre 1918 à Solaize.

**2° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 200 €, soit 40 € le m<sup>2</sup>, au titre de la valeur vénale du bien auquel s'ajoute une indemnité de remploi de 40 €, soit un montant total de 240 €, d'une parcelle de terrain nu cadastrée AP 180 d'une superficie de 5 m<sup>2</sup>, concernée au PLU-H par l'ER n° 10, située 55 rue du 11 novembre 1918 à Solaize, et appartenant à monsieur Michel Mirabel dans le cadre de la requalification des rues du 11 novembre 1918, Chantabeau et de la route de Feyzin à Solaize.

**3° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**4° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 5 novembre 2018, pour un montant de 3 070 000 € en dépenses sur l'opération n° OP09O5579A.

**5° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 21 - pour un montant de 240 € correspondant au prix de l'acquisition et de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 14 décembre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-295818-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
---